

Rapport d'activité

2023



BUREAU

	Fonction	Organisme représenté
Constant FLOQUET	Président	FDSEA
Julien BOUCQUEMONT	Vice-président	JA
Josiane CROCHET	Vice-présidente	AG2C
Théo GALICHET	Vice-président	JA
Guillaume GUERRE	Vice-président	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Jérôme MAHEUT	Vice-président	CDER
Mathilde SAVOYE	Vice-présidente	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Olivier COSSY	Secrétaire général	SGV
Jean-Baptiste PREVOST	Trésorier	Symbiose
Sébastien MANGÉART	Membre	GFAM

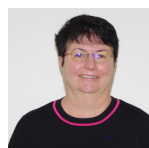
CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Organisme représenté
Régis JACOBÉ	AS Entreprise
Thierry FOURNAISE	AS Entreprise
Alain BOYNARD	CDER
Jean-François MOUSSY	Chambre d'agriculture de la Marne
Nicolas KUNYSZ	Chambre d'agriculture de la Marne
Hervé SANCHEZ	Chambre d'agriculture de la Marne
Paul POQUET	Crédit Agricole Nord-Est
Hervé LAPIE	FDSEA
Franck LESAGE	FDSEA
Hugues PEREIRA	GROUPAMA
Antonin AUBRY	Groupe des Jeunes Viticulteurs
Bastien LOMBARD	JA
Raymond LAPIE	MSA
Thierry BUSSY	SAFER
Benjamin PERARDEL	SAFER

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE 2023



Julie PORTEJOIE
Directrice



Martine DURMARQUE
Assistante



Chantal URVOY
Communication



Caroline LEDEUIL
Installation-Transmission



Isabelle KOUAMO
Environnement



Guillaume GIMONNET
REAGIR



Véronique KUNYSZ
REAGIR



Marie DECOVEMACKER
REAGIR



Marc CHALLAN BELVAL
REAGIR



Bérénice GOIN
Environnement

Un grand merci à Amandine Tavernier, accompagnatrice REAGIR, qui a quitté l'Adasea fin janvier 2023 pour de nouvelles aventures professionnelles.

SOMMAIRE



Bureau et Conseil d'Administration
Equipe administrative

2
2

Installation

LE POINT ACCUEIL
INSTALLATION (PAI)

4

LE PLAN DE
PROFESSIONNALISATION
PERSONNALISÉ
(PPP)

9

LES ACTIONS DE
COMMUNICATION

11

Transmission

LE POINT INFO
TRANSMISSION
(PIT)

14

LES ACTIONS DE
COMMUNICATION

16

Agriculteurs en difficulté

FONCTIONNEMENT
DU DISPOSITIF
REAGIR

18

LES EXPLOITANTS
ET EXPLOITATIONS
SUIVIS EN 2023

21

LES ACTIONS DE
SENSIBILISATION

27

LE PLAN MAL-ETRE
IMPULSÉ PAR L'ETAT

28

POINT JUSTICE :
L'ADASEA
LABELLISÉE

29

Environnement

30

Le Point Accueil Installation

Une légère baisse du nombre de RDV

Le Point Accueil Installation (PAI) est la **porte d'entrée** pour tous les porteurs de projet qui souhaitent **s'installer en agriculture**. Le PAI accueille tout type de projet et de public, qu'il soit demandeur ou non des aides de l'Etat ou des collectivités.

Le nombre de rendez-vous individuel au PAI est en légère baisse (-9,4%) par rapport à 2022 (**193** contre 213 **rendez-vous**). Le profil des porteurs de projet est semblable à 2022 (voir encadré).

La première motivation à pousser la porte du PAI est de **s'informer sur les démarches**. A la fin de ce RDV au PAI, **74%** des porteurs de projets (contre 58% en 2022) **envisagent de demander les aides à l'installation**. Cette hausse traduit l'efficacité des informations transmises par le PAI et la communication réalisée sur le parcours aidé par l'ensemble des partenaires.



193 porteurs de projet ont été reçus en 2023

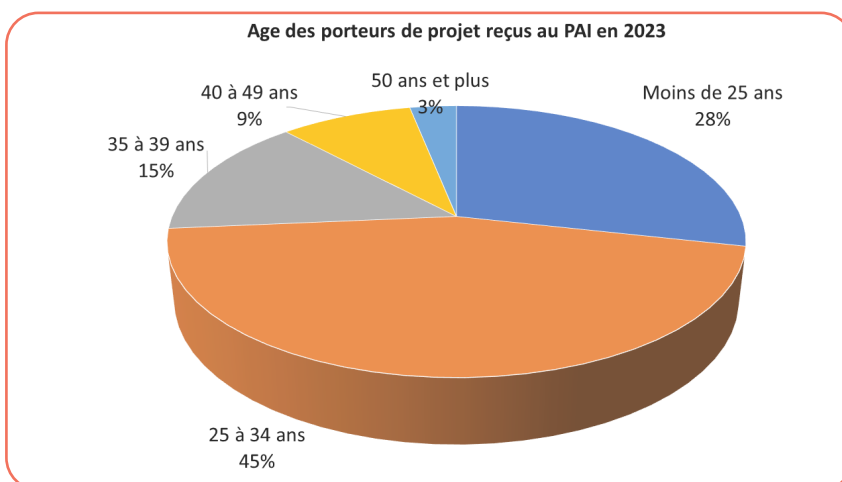
- 32% des candidats étaient des femmes
- 66% pour une installation agricole (128) et 34% pour une installation viticole (65)
- L'âge moyen est de 31 ans
- 24% n'étaient pas d'origine agricole ou viticole (contre 23% en 2022)

Caractéristiques des porteurs de projet rencontrés

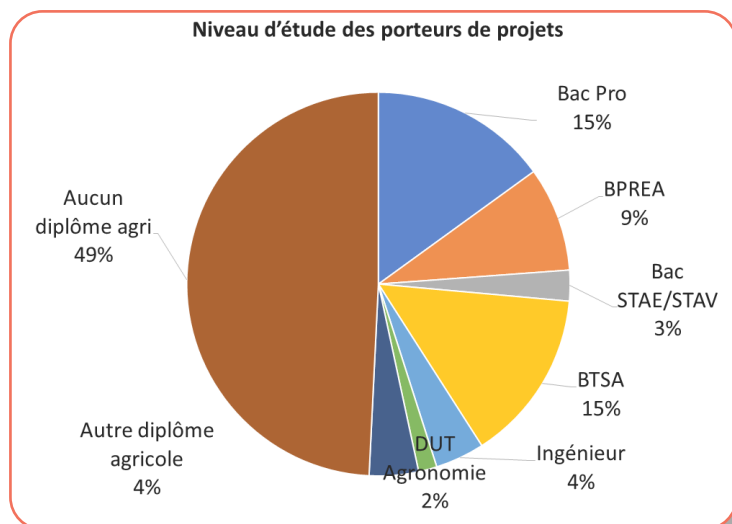
Un âge moyen de 31 ans

45% des personnes rencontrées ont entre 25 et 34 ans. L'âge moyen des candidats (31 ans) est stable comparé à 2022.

Depuis quelques années, l'âge d'installation a tendance à augmenter reflétant des études plus longues ou un besoin d'expériences professionnelles extérieures avant de s'installer.



Une majorité sans Capacité Professionnelle Agricole



53% des porteurs de projet n'ont pas la Capacité Professionnelle Agricole (c'est-à-dire un diplôme agricole de niveau bac au minimum nécessaire pour une installation aidée) au moment du rendez-vous. Cette donnée est en forte hausse après plusieurs années de régression : 44% en 2019, 43% en 2020, 39% en 2021 et 46% en 2022.

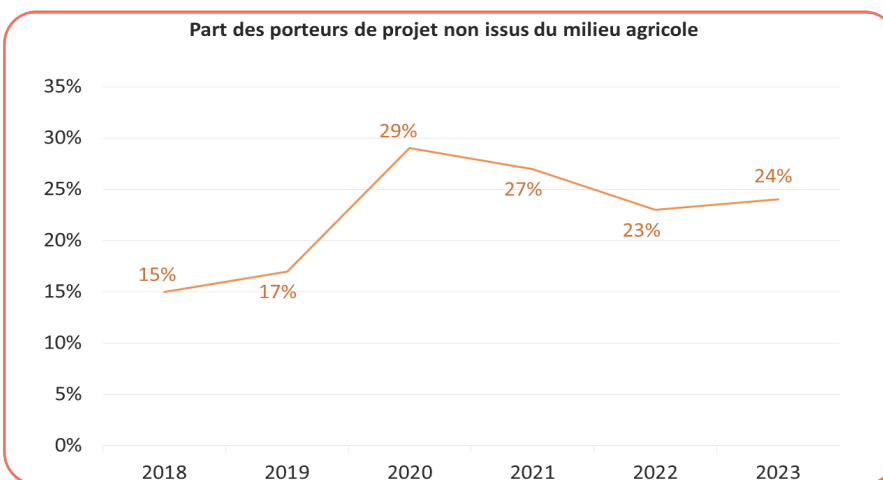
Les niveaux de formation agricole prédominants restent le Bac professionnel CGEA (15%) et le BTSA (15%). Vient ensuite le BPREA avec 9%. Certains porteurs de projet disposent d'un diplôme agricole ne donnant pas la Capacité Professionnelle Agricole (BEPA ou BTA, diplômes de niveau inférieur au bac).

Stabilisation des porteurs d'origine non agricole

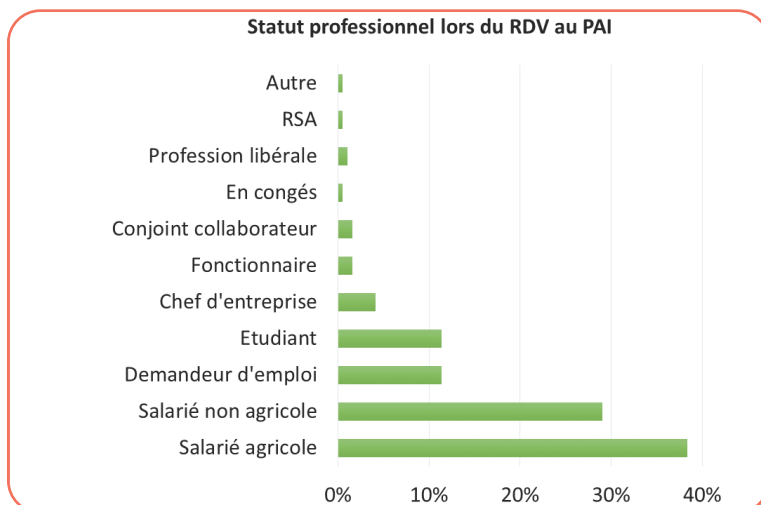
En 2023, **24%** des porteurs de projet ne sont pas d'origine agricole ou viticole (pas de parents agriculteurs ni de lien direct avec le milieu agricole), un profil qui se stabilise par rapport à 2022 (23%). Par opposition, 66% envisagent leur installation dans le cadre familial.

72% d'entre eux **n'ont pas acquis la Capacité Professionnelle Agricole**.

Les projets envisagés sont notamment des installations en viticulture (24% des projets), en maraichage (22%), en grandes cultures (24%).



Des installations à titre principal



Lors de leur rendez-vous au PAI, **38% des porteurs de projet sont salariés agricoles**, 29% salariés non agricoles, 11% sont encore étudiants et 11% sont au chômage.

Plus de la moitié envisage de s'installer **à titre principal**, soit **61%** (58% en 2022) et 21% à titre secondaire.

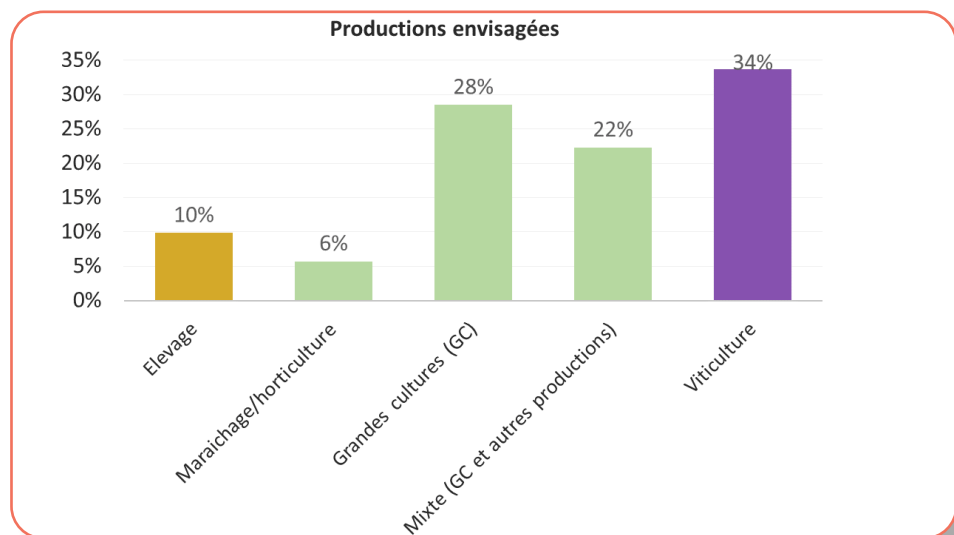
Une hausse des projets en viticulture

34% envisagent une installation en **viticulture** pure (contre 37% en 2022) et 66% en agriculture : **28% en grandes cultures**, 22% en productions mixtes (grandes cultures et autres productions), 10% en élevage pur et 6% en maraîchage-horticulture.

L'**agriculture biologique** concerne **8% de l'ensemble des projets** (contre 13% en 2022) : 33% des projets d'installation en viticulture, 40% en grandes cultures et 13% en maraîchage.

Contrairement aux années passées, la majorité (**67%**) des projets en agriculture biologique est envisagée **par des candidats d'origine agricole**.

Enfin, **44% des projets** d'installation (contre 49% en 2022) comportent **au moins une pratique agroécologique hors agriculture bio** (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des



vignes...), beaucoup plus en viticulture (58% des projets) que dans les autres productions (37% des projets agricoles).

70% des projets d'installation sont basés sur une **reprise d'exploitation agricole**, 12% sur une création et 13% sur une association. Pour certains, le type d'installation n'est pas encore défini au moment du rendez-vous au PAI.

Une volonté de vendre en circuit-court

28% des porteurs de projet souhaitent mettre en place un **atelier de transformation** sur l'exploitation (36% en 2022) : 35% des projets en viticulture et 24% en agriculture. 39% des porteurs de projet pensent commercialiser leurs productions via une coopérative.

La vente en **circuit-court** est envisagée dans **44% des projets viticoles** (6% en circuit-court exclusif et 38% en circuit-court + coopérative ou négociant) et **45% des projets agricoles** (13% en circuit-court exclusif et 21% en complément d'une vente en coopérative ou négoce).

Retour des porteurs de projet suite à leur RDV au PAI

Pour toujours mieux accompagner les futurs installés en répondant à leurs besoins, une **enquête** est envoyée aux personnes qui ont poussé la porte du Point Accueil

Installation dans le mois qui suit leur RDV. Sur les 193 personnes rencontrées en 2023, 31 ont répondu à cette enquête.

Le PAI connu par son réseau de partenaires

La majorité des porteurs de projet a entendu parler du PAI via la **chambre d'agriculture**. Viennent ensuite les syndicats agricoles (**Jeunes Agriculteurs, Groupe des Jeunes Vignerons**), les établissements scolaires agricoles (suite aux nombreuses interventions de sensibilisation sur l'installation réalisées par le PAI auprès des étudiants

en agriculture et viticulture) et les centres de gestion. **La presse**, les **sites internet** (Adasea, Jeunes Agriculteurs, Groupe des Jeunes Vignerons), la page **Facebook**, les **partenaires** du PAI ainsi que les nombreux **événements sur l'installation** contribuent également à faire connaître le PAI.

Des porteurs de projet très satisfaits du PAI

En s'adressant au PAI, 74% des porteurs de projet souhaitent être informés sur les démarches et l'accompagnement à l'installation, 16% sur les aides à l'installation.

93% ont jugé la **qualité** des échanges, de la disponibilité, de l'écoute et de la clarté des informations du PAI **très satisfaisante**. Il en est de même pour 71% des enquê-

tés concernant la qualité de l'information. L'ensemble des porteurs de projet ayant répondu estiment que les documents remis lors du rendez-vous sont qualitatifs et recommandent le Point Accueil Installation.

Certains souhaiteraient cependant une réduction du nombre d'étapes dans l'accompagnement à l'installation.



Force est de constater que le Point Accueil Installation n'est plus seulement le point d'entrée pour demander les aides à l'installation mais bien un passage incontournable pour tout projet d'installation !

Suivi des porteurs de projets 2 ans après leur RDV au PAI

Toujours pour améliorer nos services et réaliser un suivi des porteurs de projet, le Point Accueil Installation envoie une **seconde enquête de satisfaction 18 à 24 mois**

après leur passage au PAI. 21 porteurs de projet ont répondu à cette enquête en 2023.

90% sont installés

90% des porteurs de projet enquêtés **ont concrétisé leur installation**, 68% à titre principal et plus de la moitié (63%) dans le cadre d'une reprise d'exploitation familiale. 53% ont vécu cette étape relativement sereinement.

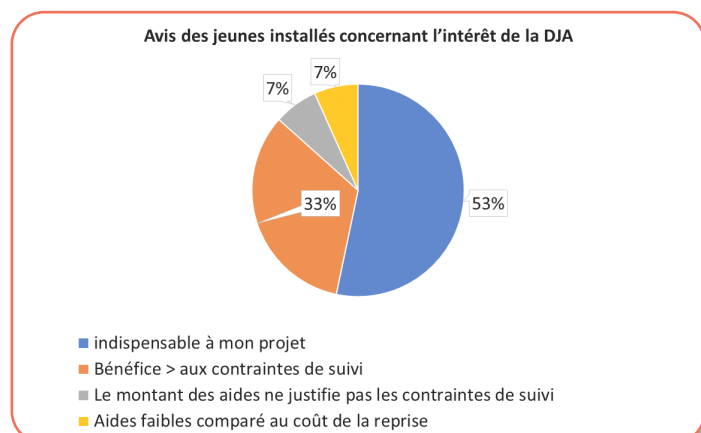
Pour ceux qui n'ont pas concrétisé leur projet (10% des

enquêtés ayant répondu), la moitié a repoussé son projet, et l'autre moitié est en phase de concrétisation. Ce délai supplémentaire est dû soit à un manque de temps pour réaliser son parcours à l'installation, soit à une date d'installation pas encore fixée.

Une DJA pour la majorité

78% des porteurs de projet enquêtés ayant concrétisé leur projet ont bénéficié de la DJA (Dotation Jeune Agriculteur). 53% des bénéficiaires la jugent indispensable au projet d'installation (voir graphique).

53% des porteurs de projet installés avec les aides juge le dispositif d'accompagnement à l'installation (PAI, Plan de Professionalisation Personnalisé, stage 21h et Plan d'Entreprise) indispensable et utile. 33% le juge intéressant mais pas toujours adapté à leurs besoins, 6% intéressant et 6% inutile.



D'autres aides possibles

Dans le cadre d'un projet d'installation, d'autres aides peuvent être mobilisées : les aides PAC (pour 27% des porteurs de projet), les aides de Pôle Emploi (9%), mais également des aides régionales (9%).

Des pistes d'amélioration

Enfin, dans le but d'améliorer et de faire évoluer nos dispositifs (Plan de Professionalisation Personnalisé, stage 21h, Plan d'Entreprise), certains porteurs de projet ont suggéré d'accélérer le versement de la DJA qui arriverait trop tardivement par rapport à la date d'installation (jusqu'à un an après celle-ci) et de diminuer le coût du Plan d'Entreprise.

Dans la Marne, le nombre d'installations aidées est relativement constant avec **54 projets en 2023** (contre 50 en 2022) : 30 en agriculture, 21 en viticulture (contre 10 en 2022) et 3 en agri-viti. (données MSA)

Plus de trente partenaires

Pour apporter le meilleur conseil aux porteurs de projet, le PAI propose un partenariat à toutes les structures susceptibles de les accompagner sur une des étapes du parcours à l'installation ou sur un thème particulier lié à l'installation. Celles-ci informent le PAI de leur offre d'accompagnement et orientent les porteurs de projet vers le PAI. Ainsi, ces derniers peuvent avoir connaissance de l'ensemble des offres d'accompagnement en un seul lieu.

Aujourd'hui, 34 organismes et associations sont partenaires. Parmi eux, les JA de la Marne, partenaire

de la première heure à l'origine du parcours aidé à l'installation.

L'objectif est de disposer d'une liste la plus exhaustive possible de partenaires pour répondre de façon la plus pertinente aux demandes des porteurs de projet.

Une **plaquette** comprenant **tous les contacts des partenaires** (très utiles pour les porteurs de projet) leur est remise lors du rendez-vous au Point Accueil Installation.

Si vous souhaitez devenir partenaire du PAI, n'hésitez pas à nous contacter !



Le PAI reçoit le soutien financier de l'Etat représenté par la DRAAF

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Le Plan de Professionalisation Personnalisé



Une activité en progression

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sécurise le porteur de projet en lui apportant un regard extérieur et des conseils sur les facteurs de réussite de son installation. Il le responsabilise en apportant les compétences nécessaires par la préconisation de formations.

Le PPP est **obligatoire pour bénéficier des aides régionales à l'installation**. Il est également accessible (et recommandé) pour les installations non aidées.

Il permet d'établir un plan de **formations obligatoires ou facultatives**, à réaliser **avant ou après l'installation**, en fonction de l'expérience, des compétences et du projet du futur installé.

L'**Adasea** de la Marne est **labellisée CEPPP** (Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé).

En 2023, 92 porteurs de projet ont été reçus pour établir un PPP, soit une dizaine de plus qu'en 2022 : 27% de femmes (comme en 2022), 80% d'origine agricole ou viticole (89% en 2022), avec un âge moyen de 29 ans.

Pour élaborer ce PPP, **un entretien spécifique** a lieu avec un **conseiller projet** (Caroline Ledeuil, conseillère PAI) et un **conseiller compétence** (Claude Meilleur du CRFPS pour les projets agricoles et Michel Beyler, enseignant au CFPPA d'Avize pour les projets viticoles).

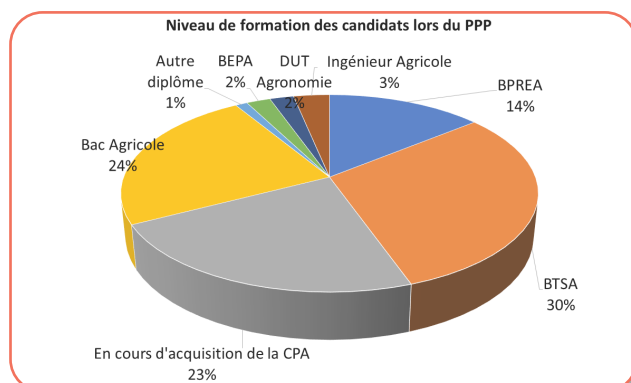
92 entretiens PPP réalisés en 2023 (+11% comparé à 2022)

- 27 % de femmes et 73% d'hommes
- L'âge moyen était de 29 ans
- 68 % pour un projet agricole et 32 % pour un projet viticole
- 80 % des candidats au PPP sont d'origine agricole ou viticole

Caractéristique des candidats au PPP

L'**âge moyen** des candidats est **stable** comparé à 2022 (**29 ans**) : 48% des candidats ont entre 30 et 40 ans, 46% entre 20 et 30 ans et 7% ont moins de 20 ans.

Les **BTSA** et les **Bac agricoles** sont **les plus représentés**. A noter que **23%** des porteurs de projet sont **en cours d'acquisition** de la Capacité Professionnelle Agricole (**CPA**) au moment de l'entretien PPP (contre 14% en 2022).

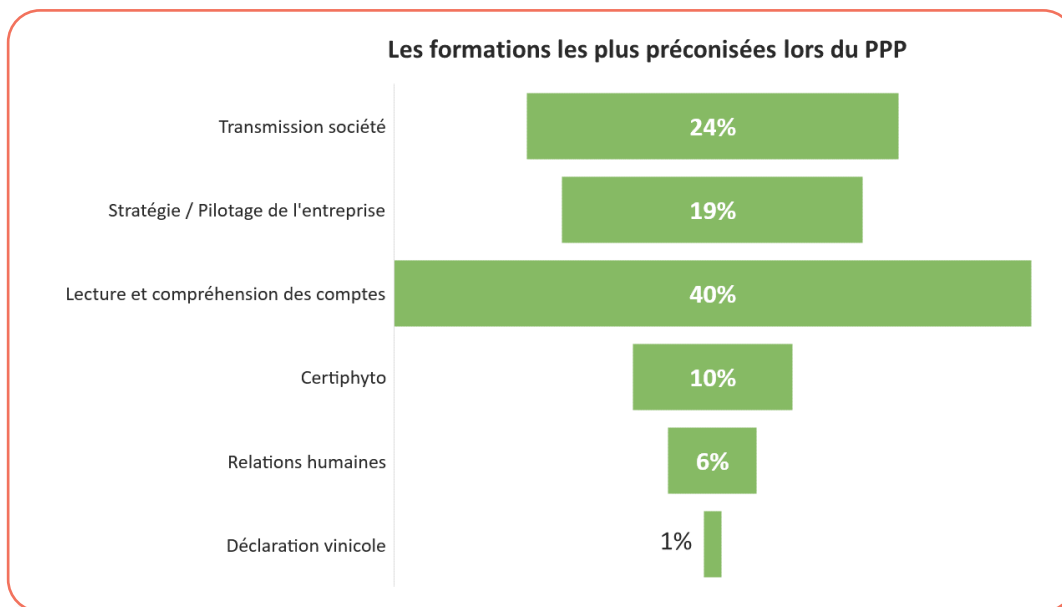


Les formations les plus préconisées

Les domaines de formation les plus préconisés sont la **lecture et la compréhension des comptes** (40% des formations préconisées en 2023 contre 37% en 2022), la **fiscalité** et le **type de société** pour faire le bon choix selon sa situation (24% contre 20%), la **réflexion stratégique** (avec un volet sur la Pac) et les

outils de pilotage de l'entreprise (19% en 2023 contre 16% en 2022) et le **Certiphyto** (10%).

Ces **formations, jugées essentielles** pour la réussite du projet et la conduite de l'exploitation, sont majoritairement **préconisées avant l'installation**.



Le stage 21h : un passage obligatoire

Les formations obligatoires du PPP comprennent au minimum le stage 21h (trois jours) qui se déroule **au CRFPS** quelle que soit la production envisagée. Ce **stage collectif** permet au futur installé de **maîtriser les enjeux de l'installation** (via des travaux en atelier), de se familiariser avec les documents administratifs et les démarches à réaliser pour s'installer, et d'**échanger avec les autres** porteurs de projet ainsi qu'avec un jeune installé.

Six sessions de stage 21h ont eu lieu **en 2023** comme l'an passé. **88 candidats** y ont participé (contre 84 en 2022).

Le Point Accueil Installation intervient lors de ce stage pour présenter à nouveau aux candidats l'accompagnement à l'installation et ses avantages, ainsi que toutes les aides mobilisables hors AIA* (Aide à l'Installation en Agriculture) ou AINA** (Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur). C'est également l'occasion d'échanger avec eux sur l'avancée de leur projet.

* remplace la DJA depuis septembre 2023

** remplace l'aide régionale depuis septembre 2023

Parmi les candidats à l'installation reçus au PAI les années passées, 57 ont réalisé leurs formations préconisées par le PPP en 2023, soit quasiment le même effectif qu'en 2022 (59).

Le CEPP reçoit le soutien financier de l'Etat représenté par la DRAAF


**PRÉFET
 DE LA RÉGION
 GRAND EST**

*Liberté
 Égalité
 Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation,
 de l'agriculture et de la forêt

Les actions de communication sur l'installation

Des interventions sur le terrain

Informers les étudiants

Le Point Accueil Installation intervient dans les **lycées et centres de formation agricoles et viticoles** du département pour présenter aux étudiants les démarches liées à l'installation.

Ces interventions sont réalisées en concertation **avec la Chambre d'Agriculture, les Jeunes Agriculteurs et le Groupe des Jeunes Vignerons** pour associer l'information au témoignage d'un jeune installé.

En **2023**, le PAI a réalisé **huit interventions** :

- Lycée Agricole LaSalle Reims-Thillois (BTSA ACSE)
- CRFPS (BPREA)
- MFR de Gionges (Bac Pro CGEA puis BTS viticulture-œnologie)
- CFPPA d'Avize (BPREA)
- Lycée d'Avize (Bac pro puis BTS viticulture-œnologie)
- Lycée de Somme-Vesle (Bac Pro CGEA et BTSA PV)

Des journées d'échange pour les futurs installés

- En **avril**, les porteurs de projet à l'installation ont été invités à la coopérative de Vertus pour rencontrer **Clément Pougeoise** (à gauche sur la photo), jeune installé en viticulture en 2021 et membre du Groupe des Jeunes Vignerons, ainsi que **son père Jean-Marie** (à droite).

Ils ont apporté leur témoignage sur l'installation et la transmission de l'entreprise familiale, mais également sur les démarches et les points de vigilance. S'en est suivi un moment convivial avec la vingtaine de participants (porteurs de projets et partenaires) autour du verre de l'amitié !



- En **septembre**, le speed dating installation a laissé place à **L'instant Jeunes Agris** qui s'est tenu sur le stand des Jeunes Agriculteurs de la Marne, lors de la **Foire de Châlons**.

Un évènement centré autour de trois thématiques (l'installation, la transmission et l'emploi) avec des conférences animées par des experts (jeune installé, FDSEA et Service de Remplacement) suivi d'un forum libre permettant aux porteurs de projet de rencontrer les organismes en lien avec ces trois thèmes.

- En **novembre**, le Point Accueil Installation tenait un stand lors du **Forum des opportunités** organisé par la Chambre d'Agriculture et la FDSEA. L'occasion de venir à la rencontre de porteurs de projet qui s'interrogent sur l'installation en agriculture.





- En **décembre**, la **journée installation** portée par les Jeunes Agriculteurs **destinée aux lycées agricoles** de la Marne s'est déroulée à Champigneul-Champagne.

La journée a démarré par une présentation des Jeunes Agriculteurs de la Marne, du Point Accueil Installation, de son accompagnement à l'installation et des aides. S'en est suivie une table ronde coanimée par Réagir (dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté), le CIC et Jeunes Agriculteurs sur la gestion des risques liés à l'installation (humains, économiques, ...).

Un forum a ensuite permis aux lycéens de rencontrer les différents acteurs de l'installation (dont le Point Accueil Installation) à l'aide d'un questionnaire en lien avec les points sur lesquels il faut réfléchir pour s'installer.

Rencontrer les partenaires du PAI

La réunion des partenaires du Point Accueil Installation s'est déroulée **en septembre** lors de la **Foire de Châlons**. **Co-organisée avec les Jeunes Agriculteurs**, elle a permis de dresser un premier bilan des projets d'installation 2023 et d'échanger sur le sujet de l'installation.



Une communication multi-média

Le PAI présent sur la toile



- Sur le [site de l'Adasea \(www.adaseamarne.fr\)](http://www.adaseamarne.fr) rubrique «Installation», tout porteur de projet peut retrouver les missions et coordonnées du PAI, ses partenaires, les différentes étapes du parcours à l'installation, les dates de permanence du PAI et des sessions du stage 21h, les actualités et événements organisés par le PAI, les articles parus dans la presse et autres documentations.

Ces pages sont régulièrement mises à jour notamment les **événements organisés par le PAI** et ses **dates de permanences**.

Facebook : 430 abonnés

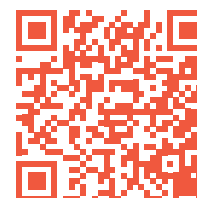
La page Facebook du Point Accueil Installation Marne compte **de plus en plus de followers** (50 de plus qu'en 2022). L'objectif est de communiquer sur l'installation, sur les dates de permanences, les événements, les formations, les aides...



Le PAI présent dans la presse départementale

En plus de la publication des dates des permanences du Point Accueil Installation dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, **des articles rédigés par l'Adasea** paraissent dans la presse agricole départementale.

Retrouvez ces articles sur le [site internet de l'Adasea](http://www.adaseamarne.fr)/ Rubrique Installation/Documentation ou via ce QR-Code.



Toutes les actions de communication autour du PAI sont financées par l'Etat et la Région Grand-Est.



Le Point Info Transmission

Une activité constante

L'Adasea est **labellisée Point Info Transmission (PIT)** depuis le 1er janvier 2020. Guichet unique d'informations sur la transmission, le PIT s'adresse aux futurs cédants (agriculteurs, viticulteurs, éleveurs...) ayant comme projet à moyen terme de transmettre leur exploitation.

Il est conseillé de **prendre rendez-vous au PIT entre 3 et 5 ans avant la cessation d'activité**. Or en 2023, 18 % des futurs cédants rencontrés au PIT projettent de cesser leur activité dans moins d'un an, près de la moitié (47%) dans un à deux ans (contre 62% en 2022) et 18% dans deux à trois ans. Seuls 12% envisagent de le faire dans plus de trois ans (contre 5% en 2022). 5% d'entre eux n'ont pas encore déterminé la date de leur départ.

Si le manque d'anticipation (souvent lié à la difficulté psychologique à passer le cap entre la vie professionnelle et la retraite) est observé, une amélioration est cependant constatée comparé à 2022.



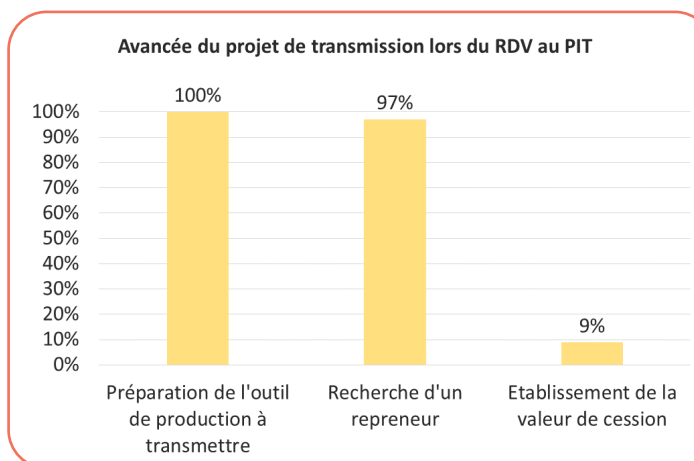
34 futurs cédants ont été reçus pour un projet de transmission en 2023 (contre 39 en 2022)

- L'âge moyen est de 62 ans (contre 60 en 2022)
- 51% en agriculture, 49% en viticulture
- Seuls 3% n'ont pas de repreneur identifié (contre 21% en 2022) lors du rendez-vous au PIT

Des repreneurs issus du cadre familial

51% des exploitations à transmettre se situent en grandes cultures, 49% en viticulture. L'Agriculture Biologique est présente dans 3% des projets de transmission. La majorité (56%) des exploitations à transmettre sont en société.

Lors du rendez-vous au PIT, 97% des cédants ont un **repreneur identifié**, issu principalement du **cadre familial (91% des cas)**. 90% des repreneurs identifiés sont de futurs installés. Tous les futurs cédants ont entamé la préparation de l'outil de production à transmettre mais seulement 9% d'entre eux ont établi la valeur de cession de leur exploitation.



Un suivi des exploitants apprécié

Plusieurs phases de suivi sont mises en place par le PIT après le passage des futurs cédants au Point Info Transmission : **un an** après puis **deux ans**, jusqu'à **trois ans** après la première rencontre.

L'objectif de ces suivis est de **faire le point avec le**

futur cédant sur l'avancée de son projet de transmission, de vérifier qu'il trouve bien toutes les réponses à ses questions. Ce suivi est fortement apprécié par les exploitants car il leur permet notamment de relancer leur réflexion sur leur cessation d'activité.

Vingt-six partenaires



Pour apporter un conseil adapté aux futurs cédants, le PIT propose un partenariat à toutes les structures susceptibles de les accompagner. Celles-ci informent le PIT de leur offre d'accompagnement à la transmission et orientent les futurs cédants vers le PIT. Ces derniers peuvent ainsi avoir connaissance de l'ensemble des offres d'accompagnement à la transmission en un seul lieu.

Aujourd'hui, **26 organismes** sont **partenaires du PIT** et s'engagent ainsi dans l'accompagnement des futurs cédants. L'objectif pour le PIT est de disposer d'une liste la plus exhaustive possible de partenaires pour orienter au mieux les futurs cédants.

Une **plaquette** comprenant tous les **contacts des partenaires**, utiles pour les porteurs de projet, leur est remise lors des rendez-vous au Point Info Transmission.

Si vous souhaitez devenir partenaire du PIT, n'hésitez pas à nous contacter.

Le PIT reçoit le soutien financier de la Région Grand Est



Les actions de communication sur la transmission

Des interventions sur le terrain

Des événements pour les futurs cédants

- En **janvier**, le Point Info Transmission participait à un « **Café transmission** » à Coolus organisé par Bio en Grand-Est, Terre de Liens et l'Ardear.

Au programme : témoignages de cédants et de repreneurs, présentation des outils pour transmettre avec notamment le Point Info Transmission et différentes étapes du parcours à la transmission, échanges entre partenaires et porteurs de projet.



- Un événement original s'est déroulé en **juin** à la salle des fêtes d'Ay-Champagne : un **théâtre-forum** intitulé « **Elle va devenir quoi ma ferme** » avec la troupe de théâtre Force Nez, organisé par Bio en Grand-Est, Terre de Liens et l'Ardear.

Objectif : aborder la question de la transmission d'une autre manière. Le Point Info Transmission était présent pour sensibiliser sur l'importance d'anticiper ses démarches.



- **Fin novembre** 2023 lors de la quinzaine de la transmission, le **Forum de la Transmission** porté par les Jeunes Agriculteurs de la Marne s'est déroulé à la Maison de la chasse et de la nature à Fagnières.

Une présentation du Point Info Transmission a permis de faire connaître le dispositif et l'importance d'anticiper ses démarches ! Une trentaine de participants ont pu échanger avec les experts présents sur leur projet de transmission.

Des échanges entre partenaires du PIT

La **réunion des partenaires** du Point Info Transmission a eu lieu à la Maison de la nature et de la chasse lors de la quinzaine de la transmission **fin novembre** 2023.

Co-organisée avec les Jeunes Agriculteurs, elle a été l'occasion de dresser un premier **bilan des projets de transmission 2023** et de présenter les **nouveaux outils de communication sur la transmission** développés par Justine Tari, chargée de communication à la chambre régionale d'agriculture du Grand Est.

Cette rencontre annuelle a également donné lieu à de nombreux échanges entre les structures présentes.



Une communication multi-média

Une visibilité sur deux sites internet

- Sur le site de l'Adasea (www.adaseamarne.fr) rubrique «Transmission», tout futur cédant peut retrouver les missions et coordonnées du PIT, ses partenaires, les différentes étapes pour transmettre une exploitation, les dates de permanence du PIT, les actualités et événements organisés par le PIT, les articles parus dans la presse et autres documentations.



- Une page est également dédiée au PIT sur le site internet de la chambre d'agriculture de la Marne (www.marne.chambre-agriculture.fr). Elle recense les missions du PIT, les coordonnées ainsi que des vidéos et des plaquettes.

245 abonnés Facebook

- La page Facebook du Point Info Transmission Marne compte **de plus en plus de followers**. L'objectif est de communiquer sur la transmission, les dates de permanences, les événements, les formations, ...



Une newsletter deux à trois fois par an

- Une **lettre d'information régionale** (deux numéros en 2023) est adressée à tous les exploitants rencontrés au Point Info Transmission ainsi qu'aux partenaires. Elle permet de faire des focus sur des sujets liés à la transmission et propose également un calendrier de tous les événements en lien avec la transmission organisés par les 10 PIT de la région Grand-Est et leurs partenaires.



Des articles dans la presse

- En plus de la publication des dates des permanences du Point Info Transmission dans la Marne Agricole, la Marne Viticole et la Champagne Viticole, de **nombreux articles rédigés par l'ADASEA** et par les **PIT du Grand Est** sont parus dans la Marne Agricole et dans la Marne Viticole.

Retrouvez tous ces articles sur le site internet de l'Adasea Rubrique Transmission/Documentation.



Pour tout renseignement, contactez :
Caroline Ledeuil, conseillère Installation-Transmission
caroline.ledeuil@adasea.net
 06 23 89 73 32

Toutes les actions de communication autour du PIT sont financées par l'Etat et la Région Grand-Est.



Fonctionnement du dispositif REAGIR

Un processus en six étapes pour aider l'exploitant

REAGIR s'est structuré en 2011 au sein de l'Adasea pour accompagner les agriculteurs en difficulté dans la Marne.

Depuis 2018, ce dispositif est reconnu officiellement par l'Etat comme « cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ».

Une démarche volontaire et validée

REAGIR intervient à la demande de l'exploitant qui ne parvient plus à prendre de décisions sur la gestion de son exploitation, se sent complètement dépassé, ne sait plus comment s'en sortir (voir les motifs d'entrée dans le dispositif p 21). Les difficultés s'accumulent rendant la situation de plus en plus difficile à gérer pour lui avec pour conséquence des retentissements au-delà de la sphère professionnelle. Le manque de discernement et le déni caractérisent l'état émotionnel de bon nombre d'exploitants entrant dans le dispositif REAGIR.

Toutes les demandes d'entrées dans le dispositif REAGIR et de sorties sont étudiées par le Comité de Validation des Entrées Réagir, comité restreint (gage de confidentialité).

Une fois l'entrée de l'exploitant dans REAGIR validée, son engagement est matérialisé par un **contrat pour une durée maximale de trois ans**. Celui-ci stipule que l'exploitant devra **être acteur dans la résolution de ses difficultés** ; il autorise REAGIR à disposer de ses données personnelles et à contacter les partenaires de son exploitation.

De multiples actions mises en œuvre

- Echange et médiation entre associés et membres de la famille en cas de conflit
- Négociation avec les créanciers
- Diagnostic technique permettant des améliorations techniques et donc économiques
- Optimisation du matériel, travail en entraide ou en Cuma limitant les charges de structure
- Vente de foncier (investisseur, GFAM, réméré, ...) pour retrouver de la trésorerie tout en continuant d'exploiter
- Modulation, restructuration des emprunts
- Accompagnement administratif
- Procédures collectives et règlement amiable agricole
- Accompagnement juridique

Objectif : trouver une solution positive

Les objectifs opérationnels du dispositif REAGIR est d'aider l'agriculteur à reprendre confiance en lui (pour retrouver sa capacité à gérer, à décider), l'aider à résoudre les problèmes financiers, économiques, techniques, juridiques et/ou sociaux de son exploitation, voire à l'accompagner vers une autre solution socio-professionnelle s'il le souhaite.

L'objectif final est de trouver une solution positive en confortant l'exploitant dans son activité agricole (maintien, adaptation) ou en l'aidant à trouver une nouvelle trajectoire professionnelle (reconversion).

Un accompagnateur unique

Chaque exploitant suivi a un accompagnateur REAGIR unique. Celui-ci a un rôle de coordination entre l'exploitant et ses partenaires techniques, économiques, sociaux et financiers. Il l'accompagne dans toutes les étapes jusqu'à sa sortie du dispositif.

- Reconversion professionnelle
- Départ à la retraite
- Formations externes (gestion, développement personnel, ...)
- Compréhension et amélioration du budget professionnel et privé
- Mise en relation avec les travailleurs sociaux (MSA...)
- Groupe de parole pour échanger et rompre l'isolement
- Interventions en groupe (remise à niveau comptable et économique, appropriation des budgets prévisionnels de trésorerie)
- Redirection vers le corps médical
- Veille sur les aides existantes

Pour la mise en œuvre de ces actions, le dispositif REAGIR s'appuie sur un collectif de partenaires (voir p 20) regroupant les compétences appropriées.



Une prolongation possible au-delà de trois ans

La durée moyenne d'accompagnement est de 3 ans. Selon l'analyse de l'accompagnateur et sur demande et volonté de l'exploitant, depuis juin 2020 l'accompagnement peut être prolongé d'un an via un avenant au contrat signé par l'exploitant.

Cette prolongation doit cependant être acceptée par le Comité de Validation des Entrées Réagir. Afin de maintenir une dynamique pour parvenir à une sortie positive de REAGIR au bout de cette année supplémentaire, l'exploitant s'engage à suivre un plan d'actions précis sur un an, co-défini avec l'accompagnateur et noté dans le contrat.

Un accompagnement en six étapes

1. Appel volontaire de l'exploitant et rencontre avec l'accompagnateur
2. Diagnostic de la situation et échanges avec les partenaires
3. Définition des préconisations pour la résolution du ou des problèmes
4. Construction d'un plan d'actions avec l'exploitant
5. Mise en œuvre et suivi du plan d'actions
6. Sortie de Réagir (l'exploitant a retrouvé ses capacités de décision et d'actions).

Une équipe d'accompagnateurs et de bénévoles dédiés

Quatre accompagnateurs spécialement formés

En 2023, quatre collaborateurs formés à la relation d'aide par le docteur Gourmet, psychologue et spécialiste de la relation des aidés-aidants, et également formés aux procédures collectives ont accompagné les exploitants. Ils font aussi partie du réseau Sentinelles de la Marne.

De gauche à droite :

*Véronique Kunysz, Guillaume Gimonnet,
Marie Decovemacker, Marc Chalan-Belval*



Une aide précieuse des bénévoles

En aidant l'exploitant à la réalisation d'actions et en lui apportant son soutien, l'action des bénévoles constitue un appui incontestable à l'accompagnement.

Exemples d'actions réalisées : tri de factures, classement, écoute, accompagnement au Tribunal Judiciaire, aide à la recherche d'un emploi extérieur...

Trois bénévoles sont engagés aux côtés de REAGIR.



Yvon Hofbauer
retraité,
ancien comptable
du CDER



Sylvie Albeaux
retraîtée,
ancienne comptable
du CDER



Joël Morlet
prêtre et sociologue

Un soutien de nombreux partenaires techniques et financiers

De nombreuses Organisations Professionnelles Agricoles et collectivités sont partenaires du dispositif REAGIR en le soutenant, soit financièrement (budget de fonctionnement), soit en mettant à disposition leurs compétences.

Une convention formalise chaque partenariat. Cette approche collaborative entre structures permet de

proposer, d'une seule voix, à l'exploitant des leviers d'actions et de redressement.

Les partenariats évoluent en fonction des besoins d'accompagnement et des profils des exploitants entrant dans le dispositif.



Le dispositif REAGIR reçoit le **soutien financier** de la Région Grand Est, du Département de la Marne et de la Chambre d'agriculture de la Marne.



Les exploitants et exploitations suivis en 2023

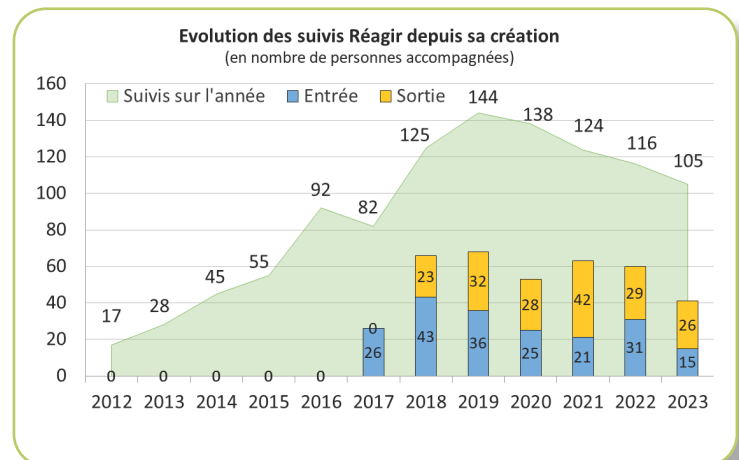
Photographie de l'ensemble des suivis

Une baisse du nombre de suivis

En 2023, 105 exploitants (pour 87 exploitations) ont été accompagnés par REAGIR contre 116 (98 exploitations) en 2022. On constate donc une légère baisse du nombre d'exploitants et exploitations suivis. La hausse des revenus des exploitants en 2023 peut expliquer que ceux en difficulté aient retardé leur demande d'appel à l'aide.

15 personnes (14 exploitations) sont entrées dans le dispositif en 2023 (contre 31 en 2022). 26 en sont sorties (contre 29 en 2022). Six exploitants (2 exploitations) ont été accueillis pour un premier rendez-vous engagement dans un accompagnement par Réagir par la suite.

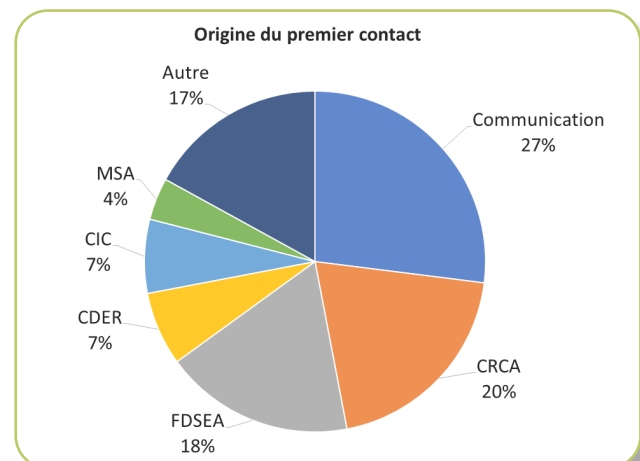
Le nombre d'exploitants au 31 décembre 2023 (qui seront suivis en 2024) était de 79 contre 90 au 1er janvier 2023, donc en légère baisse.



Comment ont-ils connu REAGIR ?

Dans la majorité des cas (56%), les exploitants ont connu l'existence du dispositif REAGIR par l'intermédiaire de nos partenaires (FDSEA, Crédit agricole, CDER, CIC, MSA, Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne...).

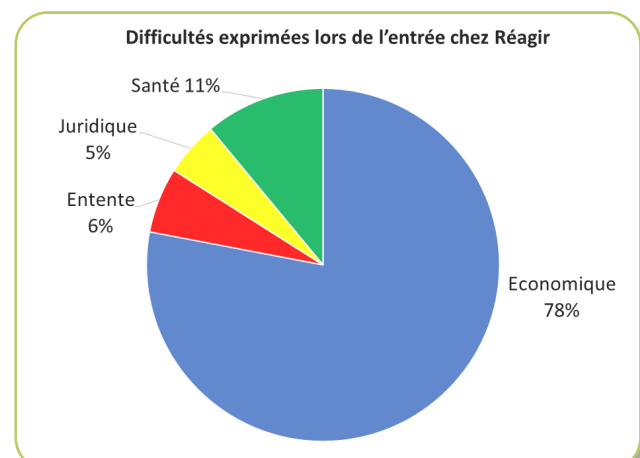
27 % ont cependant appelé le dispositif de leur propre chef. Ils en ont en effet eu connaissance grâce à la communication réalisée par REAGIR via des articles dans la presse locale agricole (La Marne Agricole, La Marne Viticole) ou grand public (L'Union), au bouche à oreille, au site internet (www.reagir-marne.fr) ou à nos pages Facebook et LinkedIn. Cette part augmente au fil des ans.



Des entrées motivées par des difficultés économiques

78% des exploitants suivis en 2022 ont franchi la porte de REAGIR pour des raisons économiques : un manque de trésorerie dans la majorité des cas, conduisant à la rupture de la relation avec un ou plusieurs créanciers avec pour conséquence le blocage du fonctionnement normal de l'exploitation sur certains aspects. Pour 11% d'entre eux, il s'agit d'un problème de santé et pour 6% un problème d'entente entre associés, avec les salariés, ou bien au sein de la famille..

Cependant, la difficulté économique n'est souvent qu'une conséquence visible de causes plus profondes et d'une diversité de difficultés : manque de capacité entrepreneuriale (difficultés de gestion et/ou techniques), problèmes de santé le plus souvent psychologiques, problèmes d'entente...



Des exploitants suivis plus jeunes

Il est difficile de réaliser un « profil type » de l'agriculteur ou du viticulteur en difficulté ainsi que de son exploitation, chacun ayant ses spécificités, son histoire, son fonctionnement...

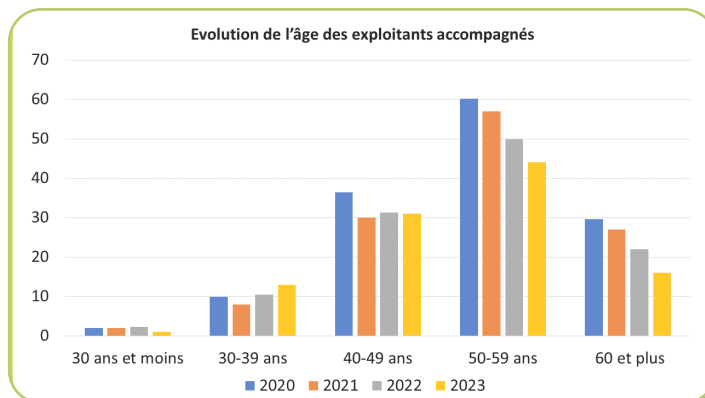
Les « suivis » en 2023, comme les autres années, couvrent tous types de productions, toutes formes juridiques, toutes tranches d'âge, tous niveaux d'instruction.

70% sont des hommes, proportion correspondant à la typologie des exploitants marnais.

Les personnes accompagnées ont entre 26 et 72 ans. On observe une diminution des exploitants de plus de 50 ans (60 en 2023), une augmentation des moins de 40 ans (14 en 2023) et une stabilisation des 40-49 ans (31 individus en 2023).

75% des exploitants accompagnés **sont en couple** (mariés ou en union libre). REAGIR reste attentif à la bonne entente au sein du couple ; celui-ci peut en effet être également la cause de problématiques rencontrées par l'exploitation.

Leur seul **point commun** est de **solliciter une main tendue pour s'en sortir** humainement, socialement, économiquement, face aux difficultés majeures, et très souvent multiples, qu'ils rencontrent.



Les 24-40 ans : des difficultés malgré la DJA

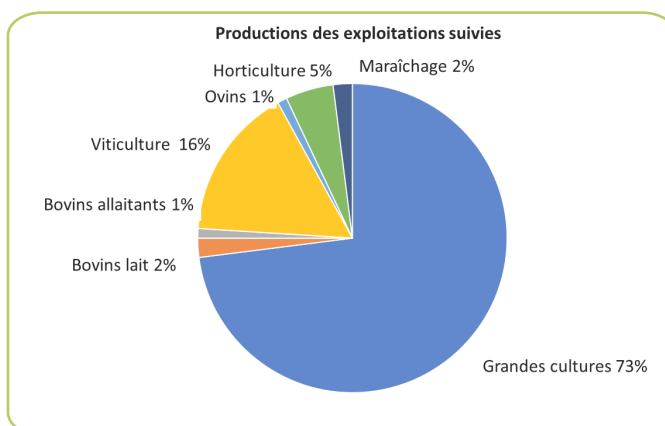
- Sur les 14 exploitants de cette tranche d'âge, 11 ont suivi le parcours à l'installation dont 9 qui ont obtenu une Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) allant de 11 700 € à 40 000 €.
- Parmi ces neuf personnes, huit sont accompagnées pour des problèmes économiques liés à une reprise d'exploitation compliquée, à des difficultés dans la gestion et le pilotage de l'entreprise ou à des problèmes intergénérationnels avec les parents encore associés ou non.

Une majorité d'exploitations en grandes cultures

En 2023, **73%** des exploitations suivies sont en **grandes cultures**, alors qu'avant la très mauvaise moisson de 2016, la majorité comptait un élevage.

Le nombre d'**exploitations viticoles** représente **16%** (17 personnes) des suivis contre 18% en 2022 et 12% en 2021. Cette filière a connu une augmentation des exploitants suivis ces cinq dernières années. Les difficultés des viticulteurs accompagnés en 2023 sont pour la majorité (11 personnes) liées à des stratégies d'entreprise non adaptées ou des dépenses privées trop importantes au regard du revenu de l'exploitation.

Nous observons de **grands écarts** en matière de **surfaces** exploitées par les exploitants suivis : de 30 à 360 ha (avec une moyenne de 149 ha) en grandes cultures et de 0,46 ha à 8,21 ha en viticulture. Une surface trop petite peut être source de difficultés mais elle n'est



jamais la seule responsable de la situation économique de l'exploitation. A contrario, une exploitation ayant une surface suffisante n'en est pas moins à l'abri de problèmes économiques.

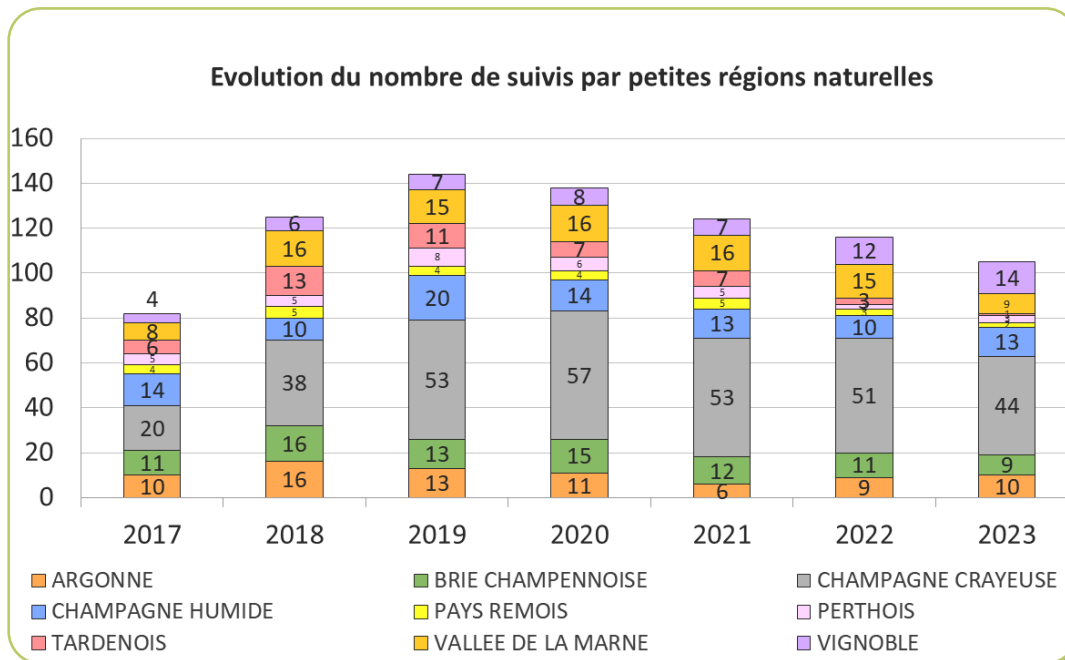
Un nombre important d'exploitants en difficulté en Champagne crayeuse

Le nombre d'exploitants suivis dans les zones périphériques telles que le Perthois et le Tardenois diminue depuis 2019.

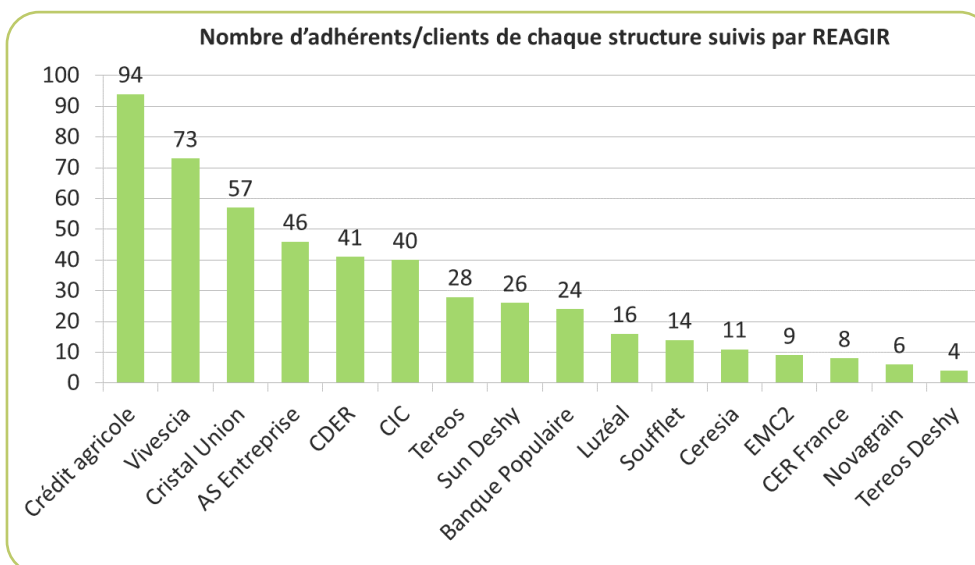
En Argonne et Brie champenoise, on retrouve en 2023 le même nombre d'exploitants suivis qu'en 2017.

En Vallée de la Marne et surtout en Champagne Crayeuse, le nombre d'exploitants suivis a connu une forte croissance en 2019, suite aux difficultés de la filière betteravière depuis 2018.

Le nombre de suivis en zone viticole a également tendance à augmenter depuis 2018.



De nombreux partenaires concernés



Les leviers les plus utilisés pour les aider

• Les **leviers pour analyser la situation** de l'exploitation sur le plan technique, économique, juridique... les plus utilisés en 2023 par ordre décroissant sont :

- la construction d'un budget de trésorerie
- le relevé de dettes,
- l'expertise technico-économique,
- le prévisionnel de trésorerie,
- la rencontre avec un travailleur social
- l'accompagnement juridique
- l'audit global d'exploitation
- l'analyse du budget privé,
- la rencontre avec un mandataire quand la piste d'une procédure collective est envisagée,
- l'accompagnement administratif.

Ces leviers d'analyse sont mis en oeuvre par les accompagnateurs ou par les partenaires des exploitants lorsqu'une expertise spécifique est nécessaire. Ils **sont révélateurs des problématiques rencon-**

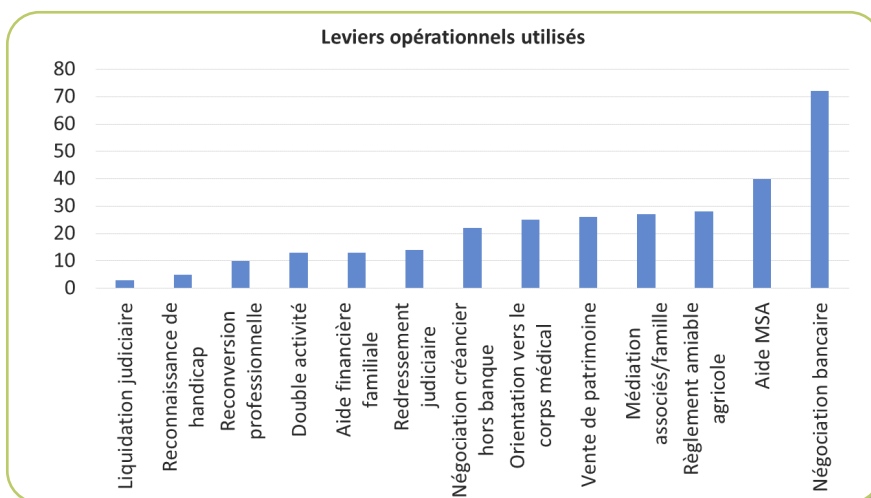
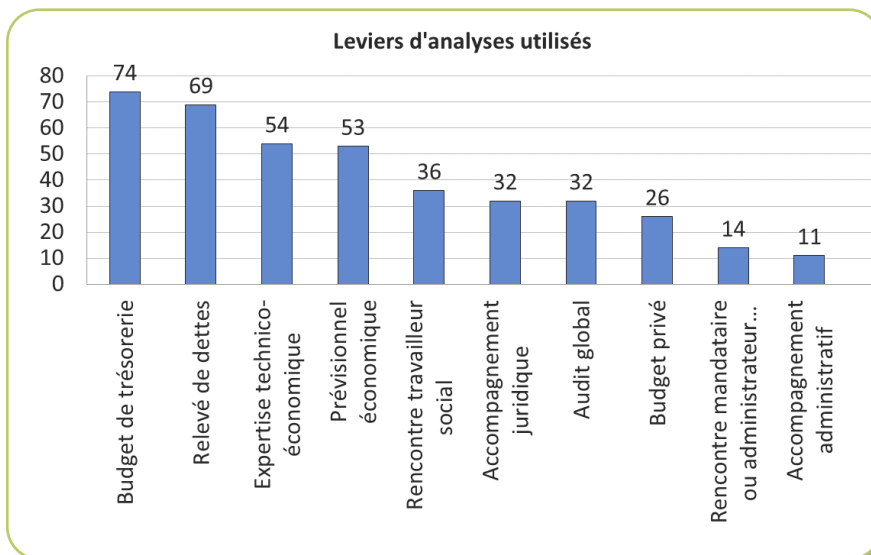
• Les **leviers opérationnels** les plus utilisés sont la **négociation avec les banques** (72 suivis en 2023), la **création de liens** entre l'exploitant et ses partenaires créanciers hors banque (22 suivis en 2023) ou non créanciers, mais aussi avec les institutions telles que la **MSA** et notamment avec l'équipe des travailleurs sociaux. Ainsi en 2023, 40 exploitants ont pu bénéficier d'**aides** (aide au répit, aides pour la vie privée, prise en charge d'un accompagnement psychologique, prise en charge des cotisations sociales...) et 5 ont été accompagnés dans les démarches de **reconnaissance** de leurs **problèmes de santé** (handicap ou invalidité).

La **médiation** (27 suivis en 2023) est un levier opérationnel important soit pour aplanir des problèmes entre associés n'arrivant plus à communiquer ou n'ayant plus les mêmes objectifs, soit pour des problématiques familiales intergénérationnelles ou liées à des comptes courants associés des parents sortants.

Une **vente de patrimoine** (26 suivis en 2023) peut également être envisagée avec l'exploitant face à des difficultés majeures.

Les **procédures collectives** sont mises en oeuvre pour sauvegarder l'exploitation (quand aucune négociation amiable assurant la viabilité de l'exploitation ne peut

trées par les exploitants puisque la majorité relève du domaine économique. Ces leviers sont utilisés sur la durée totale de l'accompagnement réalisé par REAGIR.



aboutir avec les créanciers) ou la liquider (afin de protéger l'individu en cas de situation de blocage inextricable). Ces procédures permettent également l'intervention d'administrateurs judiciaires qui peuvent parfois aider l'exploitant à prendre une décision difficile.

En 2023, 28 exploitants ont eu recours à un **règlement amiable** agricole, 14 ont été concernés par un **redressement judiciaire** ou une mise en sauvegarde. Seuls trois exploitants ont eu recours à une **liquidation judiciaire**. REAGIR organise, avec l'accord de l'exploitant, un rendez-vous avec l'administrateur judiciaire afin qu'il expose les différents leviers juridiques accessibles à l'exploitant.

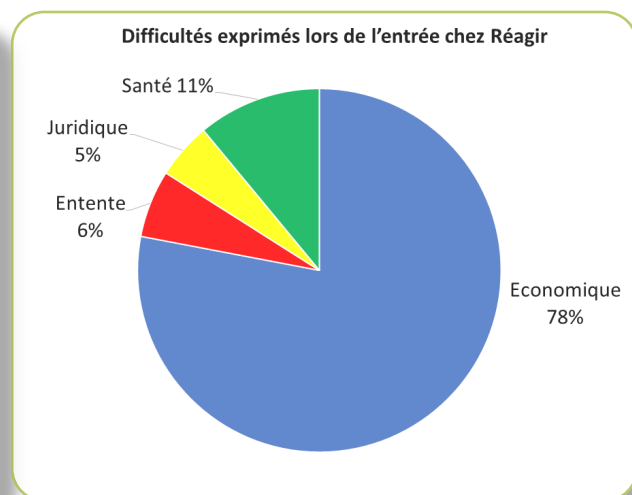
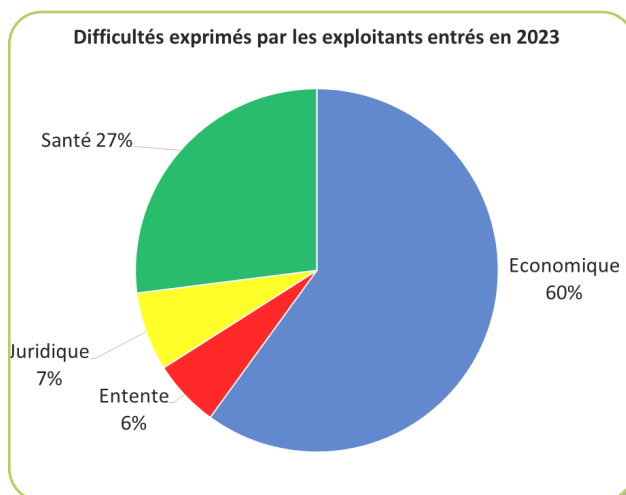
Focus sur les exploitants entrés chez REAGIR en 2023

Des raisons économiques mais pas seulement

En 2023, 15 personnes sont entrées dans le dispositif REAGIR, soit 14 exploitations. **60%** expriment des **difficultés économiques** (61% en 2022), 6% des problématiques d'**entente** entre associés (19% en 2022), 7 % des **difficultés juridiques** (13% en 2022) c'est-à-dire

des problématiques en lien avec des procédures judiciaires, le statut des exploitants ou la forme juridique des exploitations. 27% ont poussé la porte de REAGIR en raison de **problèmes de santé** (7% en 2022).

Comparaison des motifs d'entrée chez REAGIR en 2023 et des motifs d'entrée de l'ensemble des exploitants suivis en 2023



Cette photographie particulière des motifs d'entrée en 2023 (recul des motifs économiques) est surtout liée à une situation économique qui s'améliore : les dernières moissons ont permis de restaurer la trésorerie des exploitations.

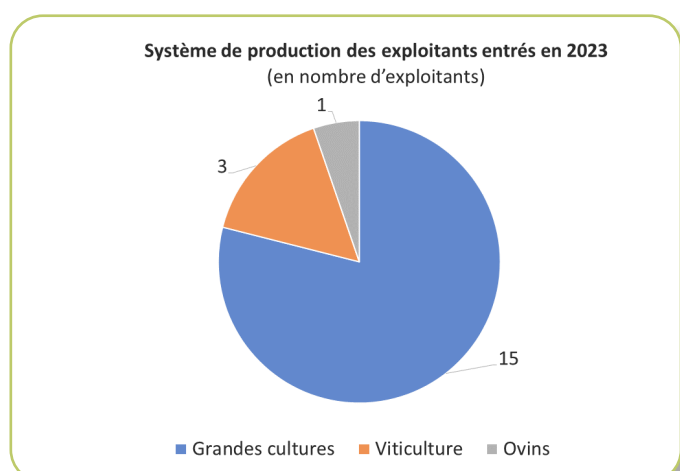
Les difficultés économiques des exploitants entrés pour ce motif sont liées à une absence de trésorerie, fruit du déséquilibre entre les revenus dégagés et les prélèvements privés en raison d'une mauvaise gestion ou d'une

structure trop petite ne permettant pas de dégager un revenu suffisant. Pour certains, elles proviennent de formalités administratives non réalisées dans les temps (absence de comptabilité sur plusieurs années...)

Parmi les personnes entrées en 2023, 3 ont moins de 40 ans, 9 ont entre 40 et 60 ans, et 3 ont plus de 60 ans. Les motifs d'entrée en 2023 des exploitants de moins de 40 ans ne sont pas d'ordre économique, mais plutôt liés à des problèmes de santé ou d'entente familiale.

Prédominance des céréaliers

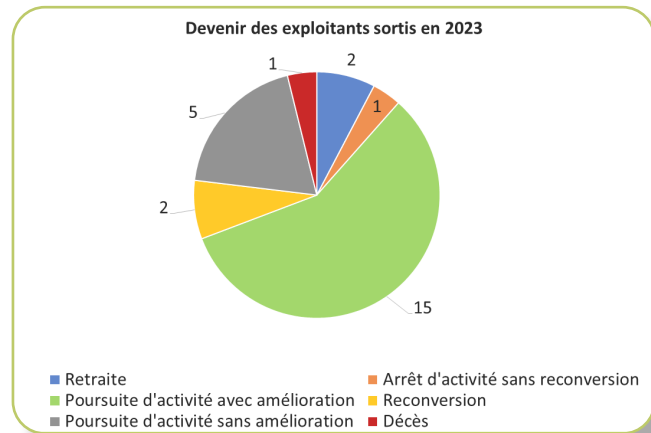
Les exploitants entrés en 2023 chez REAGIR sont installés en majorité en **grandes cultures** (73% contre 52% en 2022). La proportion de viticulteurs (en hausse ces dernières années) est de 20% (contre 36% en 2022).



Focus sur les exploitants sortis en 2023

26 personnes sont **sorties** du dispositif REAGIR en 2023 (contre 28 en 2021) dont **20 de façon positive**, 5 par manque d'implication dans la mise en oeuvre d'un plan d'actions pour améliorer la situation de leur exploitation. Un exploitant est décédé.

20 exploitants **ont donc retrouvé une autonomie et une situation plus sereine** leur permettant d'envisager un avenir sans REAGIR. Ils ont en effet maintenu leur activité en l'améliorant pour 15 d'entre eux, ou bien se sont reconvertis (2), ont fait valoir leur droit à la retraite (2) ou ont arrêté leur activité (1).



Exemples de solutions mises en place par les agriculteurs sortis en 2023 grâce à l'accompagnement REAGIR

- Amélioration technique et mise en place de plans d'étalement avec les créanciers
- Retraite et transmission ayant permis de régler les encours
- Reconversion professionnelle
- Revenu complémentaire trouvé à l'extérieur
- Accompagnement en redressement judiciaire
- Accompagnement à la liquidation
- Vente de foncier ayant permis de régler les encours et annuler le compte courant associé débiteur
- Accompagnement à la maîtrise des budgets privés et professionnels
- Accompagnement à la communication entre associés et entre membres de la famille.

Les actions de sensibilisation réalisées en 2023

De nombreux échanges avec les partenaires

En parallèle des **Comités Techniques** réunissant les partenaires cinq fois par an pour présenter les dossiers en cours, échanger sur les leviers possibles à mettre en œuvre et formaliser les demandes d'aides institutionnelles (du type Area, aide à la reconversion professionnelle), REAGIR organise des **rencontres** et des échanges pour **expliquer en quoi consiste l'accompagnement** des

exploitants en difficulté.

Ces rencontres permettent également **d'identifier les leviers d'amélioration** possibles ainsi que **les offres d'accompagnement existantes** chez les partenaires pour optimiser le suivi des exploitants pris en charge par REAGIR.

Actions partenariales réalisées en 2023

- Intervention dans toutes les sessions de stage 21h du parcours à l'installation dans un objectif de sensibilisation aux différents risques à prendre en compte lors d'une installation pour éviter de se retrouver en difficulté
- Intervention d'une demi-journée auprès des BPREA toujours dans un objectif de prévention
- Intervention lors de la Journée nationale des Centre d'Information sur la Prévention (CIP) des difficultés des entreprises à Paris le 30 juin sur les difficultés rencontrées en milieu agricole

Une formation à destination des partenaires

REAGIR a réalisé cinq sessions de formation d'une journée auprès des agents du CDER sur la thématique « Savoir réagir face à une personne en souffrance et savoir se protéger ». 34 stagiaires l'ont suivie.

Cette formation, mise en place en collaboration avec le CRFPS, bénéficie de la certification Qualiopi facilitant ainsi la participation des salariés des OPA.

La communication : indispensable pour prévenir et sensibiliser

REAGIR est présent sur les réseaux sociaux via sa Page **Facebook** (408 followers). Le dispositif y partage les actualités de REAGIR et des articles en relation avec la souffrance des exploitants.

Le **site internet** de REAGIR (www.reagir-marne.fr) informe également les exploitants et les OPA du fonctionnement du dispositif et met à disposition des témoignages, des informations et des conseils.

Cinq articles sont parus en 2023 dans la **presse nationale et régionale**, grand public et agricole (La Marne Agricole, l'Union, SIC Mag, La France Agricole).



Accédez à la Page
Facebook de REAGIR



Accédez au site
internet de REAGIR

Le dispositif REAGIR reçoit le soutien financier public de la Région Grand Est, du Département de la Marne et de la Chambre d'agriculture de la Marne.



L'Adasea remercie ses partenaires pour leur engagement et leur soutien financier, ainsi que les donateurs (Anne Marion-Bouchacourt, les agriculteurs de l'opération «Les Sohettes») et les bénévoles pour leur précieuse implication.

Le Plan Mal-Etre : une feuille de route impulsée par l'Etat

Suite aux différents constats établis par la MSA, aux rapports du député Olivier Damaisin et des sénateurs Françoise Ferat et Henri Chabanel sur le mal-être en agriculture, une feuille de route interministérielle a été mise en

place pour instaurer localement une approche plus coordonnée de tous les acteurs accompagnant les personnes concernées par le mal-être, intégrant tous les aspects (économique, social, santé).

La MSA et l'Adasea chefs de file

Les principaux acteurs impliqués dans l'accompagnement des agriculteurs en difficulté dans la Marne ont été identifiés et agréés par l'Etat en tant que chef de file du Comité plénier du Plan Mal Etre pour la MSA et Chef de file du Comité technique pour l'Adasea. Le comité plénier définit la stratégie du Plan Mal Etre que le comité technique traduit en actions concrètes. Leur rôle se concentre sur la coordination d'actions de prévention sur le mal être et l'émergence d'actions collectives partagées entre les acteurs clés du département.

A ce travail s'associent particulièrement les acteurs de la santé tels que l'ARS (Agence régionale de santé), EPSM (Etablissement public de santé mentale) et le coordinateur du PTSM (Plan territorial de santé mentale). Le rapprochement entre le domaine de la santé et les organisations professionnelles agricoles est un point fort permis par cette feuille de route, permettant d'ouvrir et d'optimiser les actions de prévention.

Trois cibles prioritaires

Les cibles prioritaires concernées par le Plan Mal-Etre en agriculture actées par le préfet sont les **salariés agricoles** des petites exploitations (moins de 11 salariés), les **exploitants agricoles** des petites structures (moins de 11 salariés) et les **lycéens agricoles**.

- coordonner les actions d'accompagnement proposées par les structures agricoles de la Marne
- renforcer la dynamique collective afin d'optimiser l'accompagnement et développer la prévention primaire, secondaire et tertiaire

Les **enjeux** sont les suivants :

- détecter de façon précoce les situations de mal être
- apporter la connaissance nécessaire aux acteurs de terrain en contact avec la population agricole afin de s'approprier les clefs de langage du mal être pour être en mesure de détecter les personnes en souffrance

Plus précisément, l'enjeu est de favoriser le **bien-être au travail** des salariés agricoles des petites exploitations, **prendre en charge précocement les situations à risque** des exploitants agricoles des petites structures, et favoriser l'**éducation à la santé mentale** des lycéens agricoles pour qu'ils deviennent par la suite des ambassadeurs au sein du monde agricole.

Des actions déjà réalisées en 2023

Le **comité plénier** s'est réuni à deux reprises. Quatre comités techniques élargis et trois **comités techniques** restreints ont eu lieu pour travailler sur les actions de prévention à mettre en place.

Le comité technique restreint est composé du coordinateur PTSM, de la DDT 51, de la MSA et de l'Adasea.

Dans le comité technique élargi s'y ajoutent la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), la DDT, le Département, la chambre d'agriculture, l'Udaf 51, la Banque Populaire, le CIC, le Crédit agricole.

Il s'en est suivi des actions concrètes sur le terrain :

- **Quatre groupes de travail** ont été constitués pour identifier les actions à créer et/ou à déployer par cible : "Santé mentale des personnes en milieu agricole et prévention des suicides (exploitant, ouvrier et famille)", « Enjeux de connaissance de gestion », « Formations relatives à la prévention primaire », « Accès au droit ».
- Des **formations Sentinelles** ont été réalisées sous l'égide de la MSA. Elles visent à renforcer les dispositions des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie les signes d'alerte d'un risque suicidaire ou de souffrance psychique afin de les orienter vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.
- Le 5 septembre à la **foire de Châlons**, une **conférence** sur le thème « Prévention – Détection : comment agir en amont pour faciliter le bien être? » a réuni plus de 70

personnes. Elle avait comme objectif de faire prendre conscience aux acteurs en contact avec la population agricole de leur rôle et pouvoir d'action dans la prévention et la lutte contre le mal être agricole.

- Une **intervention** a eu lieu au conseil d'administration de la **FDSEA** pour informer les élus sur leur rôle en matière de détection du mal être agricole.
- Du 9 au 14 novembre, une **pièce de théâtre** « Coup de grâce » a été jouée **dans les lycées agricoles** afin de présenter ce qu'est le mal être et les conduites à risques pour permettre aux lycéens de reconnaître les différents signes de mal être et leurs origines.
- En décembre, lors de la journée installation à Champagneul-Champagne destinée aux **lycées agricoles**, une **table ronde** a été proposée sur la gestion des risques liés à l'installation (humains, économiques...).

Point Justice : l'Adasea labellisée



Labellisée Point Justice par le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD) de la Marne, l'Adasea **apporte gratuitement une information de proximité sur les droits et devoirs** aux personnes devant faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

A ce titre, l'Adasea peut délivrer selon conditions des « bons de consultation » et des « bons de victimes » permettant un premier RDV gratuit chez un avocat.



Des actions en faveur des associations environnementales

L'Adasea est administrateur, adhérent et partenaire de l'association Symbiose, pour des paysages de biodiversité.

Ne disposant pas de salarié, cette association s'appuie sur les compétences de ses adhérents et partenaires pour réaliser les projets, sous forme de prestations et/ou conventions.

Pour en savoir plus sur Symbiose : www.symbiose-biodiversite.com

Dans ce cadre, l'Adasea intervient auprès de Symbiose sous forme de prestation pour les missions de montage de projets, d'animation des comités de suivi de ces projets, de coordination des projets, de rédaction d'appel à projets, de recherche de financeurs et de communication.

En 2023, l'action s'est focalisée sur la **trame verte et bleue** et sur les projets d'innovation et de **partenariats scientifiques**.



Exemples de projets menés par Symbiose

Trame verte

- Le projet **Apiluz** qui consiste à laisser des Bandes de luzerne Non Fauchée (BNF) monter à fleurs pour **nourrir les pollinisateurs** en juin-juillet a été reconduit en 2023 pour la 3^{ème} année consécutive avec les mêmes objectifs de surface. Au final, près de 2 000 agriculteurs se sont impliqués dans l'opération pour laisser 1 758 km de BNF, soit une surface totale de 526 ha dans six départements : 66% dans la Marne, 19% dans l'Aube, 12% dans les Ardennes, 1% dans l'Aisne, la Seine-et-Marne et l'Yonne.

- Le projet **Sud Châlons** redémarre sur de nouvelles bases pour **créer et restaurer une trame verte sur onze communes** situées dans le Sud de la Marne, impliquant 120 agriculteurs. Les acteurs du territoire ont été rencontrés afin d'évaluer leur engagement, leurs attentes. Un diagnostic écologique du territoire, spécifique aux enjeux trames vertes et bleues, a été réalisé.

Trame bleue

Symbiose élargit son champ d'action à la Trame Bleue. A l'instar de la Trame verte, la Trame bleue est un réseau formé de continuités écologiques aquatiques et humides (cours d'eau, zones humides...) hors milieu marin. Elle contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau.

- Un premier projet concerne six communes du Chaourçois dans l'**Aube** avec l'objectif de **protéger des mares** et leur biodiversité. Un diagnostic écologique a été réalisé pour chaque mare en 2023 pour établir un cahier des charges individuel des mesures à mettre en œuvre par chaque exploitant dans le cadre d'une contractualisation pour prestation de service environnemental (CPSE) signée fin 2023 pour 5 ans.

- Un second projet est déployé dans les **Ardennes** pour restaurer et déployer des **aménagement**

liques douces sur deux bassins versants. Six agriculteurs volontaires se sont engagés via la signature d'un CPSE sur cinq ans pour implanter 265 mètres linéaires de fascines, 1 180 mètres linéaires de haie et 2,2 ha d'herbe et bandes enherbées.



Innovation et partenariats scientifiques

Après le colloque Symbiose-URCA en octobre 2022 qui clôturait la première phase du partenariat scientifique signé entre les deux structures, une exposition et une conférence sur le thème « Infrastructures agro-écologiques : quels bénéfices pour les systèmes de grandes cultures en Champagne crayeuse ? » ont été organisées lors de la Foire de Châlons en septembre 2023.

Pour en savoir plus,
retrouvez
le rapport d'activité de Symbiose
en scannant ce QR-Code



L'Adasea, Imagin'Rural et Epiterre

L'Adasea est **membre fondateur de** l'association nationale **Imagin'Rural** créée en 2018 avec l'ensemble des cinq Adasea. L'objectif est de mutualiser les compétences des 50 salariés des Adasea (social, environnement, aménagement) pour répondre aux demandes des collectivités et des entreprises privées.

Plus d'informations sur : www.imaginerural.fr



La société **Epiterre** a été **créée** en 2019 **par le réseau Imagin'Rural** disposant de salariés experts dans les domaines de l'écologie, l'environnement, de l'hydrogéologie, la géographie, la cartographie, l'aménagement du territoire, l'animation de projet, **et par la FNSEA** disposant de juristes et de son réseau national d'agriculteurs.

Cette collaboration a pour objectif de **valoriser** financièrement des **actions réalisées par les exploitants en faveur de l'environnement**. Cela prend la forme de contrats de prestations de services environnementaux (**CPSE**) signés entre des entreprises privées et les agriculteurs.

Epiterre **s'adresse à des entreprises**, dans le cadre d'une compensation écologique obligatoire liée à un projet d'aménagement (parc éolien par exemple), ou encore dans le cadre de leur politique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) si elles sont à la recherche d'actions pour la préservation de la biodiversité, la protection de l'eau, l'adaptation au changement climatique, compensation carbone...

Epiterre **co-construit chaque projet avec les agriculteurs** du territoire concerné souhaitant s'y investir, en cohérence avec les problématiques et enjeux locaux.





Maison des Agriculteurs

2 rue Léon Patoux

CS 50001

51664 Reims Cedex

03 26 04 74 09

a051@adasea.net

www.adaseamarne.fr



Conception-Rédaction : Adasea- **Crédits photo** : Adasea, P. Bourguignon

Impression : Farman Communication

Ce document a été imprimé sur du papier certifié PEFC